



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 01/12/2020

Reçu en préfecture le 01/12/2020

Affiché le

ID : 029-242900645-20201126-DE_82_2020-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 26 novembre de l'An Deux Mille Vingt à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 20/11/2020, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 25

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARCH Bertrand, DREANO Christelle, GUILLEMOT André, TANGUY Christine, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Excusé : JAFFRY Bernard

Secrétaire de séance : ANDASMAS Anissa

Délibération N° DE 82-2020

Objet : Contrats d'assurances de Douarnenez communauté – 2021-2024

Rapporteur : Philippe AUDURIER

Douarnenez communauté a engagé une procédure d'appel d'offres ouvert sur ses contrats d'assurances, assistée du Bureau PROTECTAS, spécialiste des assurances auprès des collectivités locales qui a mené les différentes étapes de préparation de la consultation.

Les prestations faisant l'objet de cette consultation se décomposent en 5 lots :

- Lot n°1 : Dommages aux biens - et risques annexes
- Lot n°2 : Responsabilité et risques annexes
- Lot n°3 : Flotte Automobile et risques annexes
- Lot n°4 : Protection juridique des agents et des élus
- Lot n°5 : Risques statutaires du personnel

Un avis a été envoyé à la publication le 16 juillet 2020 au BOAMP et au JOUE (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics et Journal Officiel de l'Union Européenne).

Une procédure de dématérialisation a été lancée sur la plate-forme « e.megalisbretagne.org »

Les marchés qui découlent de cette procédure sont de type "Appel d'Offres Ouvert", conformément aux dispositions des articles L 2124-2, R 2124-2 1, et R 2161-2 à R 2161-5 du Code de la commande publique.

Les soumissions des assureurs devaient être déposées le 15 septembre 2020, 12 heures pour des contrats prenant effet au 1er janvier 2021 pour une période de 5 ans résiliable par chacune des parties dans un délai de 4 mois avant le 1er janvier de chaque année.

La plate-forme de dématérialisation a réceptionné dans le délai 7 plis enregistrés dans l'ordre d'arrivée sur un registre de dépôts.

L'ensemble des plis était recevable et a été transmis pour analyse au bureau PROTECTAS.

Réunie le 14 octobre 2020, la commission d'appel d'offres a pris connaissance du rapport détaillé du bureau PROTECTAS assorti des notations pondérées et du classement des offres.

Au regard des prix consentis, des conditions de garantie, des capacités des soumissionnaires à gérer les dossiers, des placements de la coassurance, et après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres établi par le bureau PROTECTAS, la Commission décide de suivre les propositions du Cabinet conseil:

Et d'attribuer les lots, conformément au tableau ci-après.

LOT	ASSUREUR	TAUX	Montants retenus en € TTC
Lot n° 1 : Dommages aux biens et risques annexes	SMACL	0.45 / M2	Prime Annuelle : <u>12 447.29</u>
Lot n° 2 : Responsabilité et risques annexes	PNAS -CFDP	0.073% masse salariale	Prime Annuelle : Base <u>19 041.69</u> Atteinte Environnement : <u>9 610.96</u> Protection juridique : <u>3 402.00</u>
Lot n° 3 : Flotte Automobile et risques annexes	SMACL		Prime Annuelle : <u>23 252.71</u> Marchandises transportées : <u>182.90</u> Auto Mission : <u>1 125.60</u> Engin de chantier : <u>1 893.90</u>
Lot n° 4 : Protection juridique des agents et des élus	BRISSET MADELAINÉ - CFDP		Prime : <u>296.72</u> TTC pour l'ensemble des agents et administrateurs élus
Lot n° 5 : Risques statutaires du personnel	GRAS SAVOIE AXA	1.03% masse salariale	Offre de base : AT + MP : <u>0.85%</u> Décès / <u>0.18%</u>

Vu l'avis du bureau communautaire du 16 novembre 2020,

Il est proposé :

- D'autoriser le Président à signer les contrats d'assurances à intervenir.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 26 novembre 2020

Le Président,
Philippe AUDURIER